La Bouëxière CONTACT

La Bouëxière

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION

N° 86 - OCTOBRE 2009

PLU
Tous les détails par quartiers

Dossier
Les travaux de la commune

Communication
Nouveau site internet

LA CAMPAGNE BUISSONNIÈRE

La Bouëxière CONTACT

Bulletin Communal d'Information n° 86

Gérant :
Stéphane PIQUET

Dépôt légal :
OCTOBRE 2009

Rédaction, composition, mise en page :
COMMISSION INFORMATION
REPRODUCTION INTERDITE
Imprimerie :
GPO Thorigné-Fouillard
02 99 62 49 40

Date de dépôt des prochains articles :

le lundi 16 novembre 2009, à 12 h, dernier délai.

Tout article transmis après cette date ne sera pas publié.

Vous pouvez transmettre vos textes soit manuscrits, soit par Internet :
marie-annick.regnault@mairie-labouexiere.fr

Vous pouvez agrémenter vos textes de photos ou illustrations, à condition de nous transmettre les photos originales et des documents très nets pour les illustrations.

Sommaire

Vie municipale

- L'essentiel des délibérations des conseils municipaux 3
- PLU 5
- *Dossier : Les travaux*
  - Quoi de neuf du côté des abribus ? 8
  - Des travaux pour le sport 9
- *Social*
  - Chèques sport-culture : la clé d'accès aux loisirs 9
  - Deux défibrillateurs à la disposition de la population 10
- *Scolarité/Jeunesse*
  - Bienvenue aux nouveaux enseignants !
  - Tous à table avec les enfants 11
- *Communication*
  - Nouveau logo, nouveau site internet 12
- *Culture*
  - Saison culturelle 2009-2010 14
  - Exposition "Les Bouëxiérais ont du talent" 14
- *Événements* 16

Expression 18

Vie des entreprises 24

Vie des écoles 26

Vie des associations 27

La Bouëxière

Edito

Une rentrée active

Bonjour à tous,

Les vacances sont terminées, voilà la rentrée. Depuis juillet, vous avez pu voir notre commune se transformer. Ceci est le fruit du travail de votre équipe municipale depuis plus d'un an et demi. Trois axes sont actuellement concernés :

Développement urbain de notre commune et sécurisation

La zone d'aménagement de Maisonneuve sort de terre. Il reste encore quelques terrains à vendre. Des travaux importants sont réalisés sur les réseaux : lampadaires rue Saint Martin, canalisations pour l'assainissement dans le centre bourg, renforcement du réseau eau potable. La mare, en contrebas des jeux, a été aussi sécurisée afin d'en faire un lieu privilégié pour l'école de pêche.

En même temps de nombreuses voies ont été réhabilitées, des arrêts de bus améliorés, tout ceci afin de sécuriser la circulation des piétons, vélos et voitures sur notre commune.

Amélioration des outils de communication

Le logo a été réactualisé et vous pouvez découvrir notre nouveau site internet : mieux adapté et plus fonctionnel, afin de répondre à vos attentes en termes d'information et de communication.

Développement de la solidarité pour toutes les générations

La solidarité s'est exprimée par la création des chèques culture-sport. Plus de 150 chèques ont été d'ores et déjà distribués par le CCAS pour que tout un chacun, jeune et aîné de la commune, puisse participer aux activités associatives de la commune et de la communauté de communes. Les adhérents des associations, en particulier sportives, bénéficient dorénavant de locaux plus fonctionnels (réfection de l'assainissement des vestiaires) et de terrains sportifs réhabilités et sécurisés (terrains d'entraînement du foot et de pétanque).

La solidarité c'est aussi la réhabilitation de logements, propriétés du Centre communal d'Action Sociale (peinture et aménagement intérieur), pour que les personnes puissent y vivre dans les meilleures conditions.

Notre ambition d'une commune dynamique, solidaire, accueillante et citoyenne s'écrit aujourd'hui.

Cette ambition s'est aussi affirmée lors de la fête de l'intercommunalité. Les talents et les savoir-faire du territoire ont pu s'exprimer pour le plaisir de chacun dans un moment de convivialité.

Je veux remercier tous les participants, les élus, les services de la mairie qui, par leur action, ont permis la réussite de cette fête.

Votre maire, Stéphane Piquet

Vie municipale

L'essentiel des délibérations des conseils municipaux des 16 juin, 30 juin et 9 septembre 2009

Finances

Demandes de subvention

Dans le cadre du contrat de territoire pour 2008-2010 avec le Conseil général, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- pour l'achat d'équipements informatiques pour la cybercommune, subvention de 50%, pour un plafond de dépenses de 2 000 €,
- pour l'animation culturelle, subvention de 40 % pour un plafond de dépenses de 26 000 €,
- pour l'achat de livres et CD pour la bibliothèque, subvention de 10 %,
- pour la réfection du terrain de foot stabilisé, subvention de 40 % pour un plafond de 75 000 €,
- pour l'aménagement de la salle de sports, subvention de 40 % pour un plafond de 45 000 €,
- pour l'étude d'aménagement de la future zone artisanale de Bellevue, subvention de 40 % pour un plafond de 50 000 €.

Convention avec OCDL LOCOSA

Pour la réalisation du lotissement de Bellevue, la commune avait signé en 1997 avec la société OCDL LOCOSA une convention qui prévoyait une participation financière de la commune à hauteur de 39 636,74 € pour la réalisation de la voie principale. Les négociations engagées afin de trouver une alternative à cette dépense n'ayant pu aboutir, un protocole d'accord a été conclu prévoyant le règlement de la somme prévue et des intérêts calculés depuis le 17 avril 2007, date de la mise en demeure de paiement, soit un montant total de 42 829,15 € à verser à la société OCDL LOCOSA qui renonce à toute procédure et aux frais afférents.

Assainissement

Contrôle des assainissements collectifs, mise en conformité

La convention avec la Nantaise des Eaux pour l'exploitation du réseau d'assainissement collectif prévoit qu'elle procède au contrôle de conformité des installations. Si l'installation s'avère non-conforme, une mise en demeure sera transmise par la commune au propriétaire pour faire cesser le trouble ; en cas de non mise en conformité dans un délai de deux ans, la commune pourra procéder d'office, et aux frais de l'intéressé, aux travaux indispensables pour assurer la conformité. Par ailleurs, aussi longtemps que l'administré ne s'est pas conformé à ses obligations en matière de raccordement, il sera astreint au doublement de la redevance assainissement.

Adhésion à l'assistance technique départementale

Le Département met à disposition, contre rémunération forfaitaire (0,30 €/habitant) un technicien spécialisé, sur la base de trois jours par an, en charge d'un conseil indépendant. L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Reversement de la redevance assainissement par la Nantaise des Eaux

La délégation de service public d'assainissement prévoit que la redevance comprend :

- une part revenant au délégataire, couvrant les charges de fonctionnement du service, 43 438 €
- une part revenant à la collectivité, pour financer les investissements à sa charge, 83 625 €.

Fixation de la redevance assainissement et de la taxe de raccordement à l'égout pour 2010

La redevance assainissement est payée par chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif. Elle se compose d'un forfait et d'une somme par m3 d'eau consommée.

La taxe de raccordement concerne chaque logement quand il se raccorde au réseau public d'assainissement collectif de la commune.

Compte tenu de la situation économique et du fait que les travaux de réhabilitation en cours ont partiellement été provisionnés par l'augmentation de 2009, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2010 et de conserver les tarifs suivants :

- forfait : 12,91 €, m3 d'eau : 1,24 €
- taxe de raccordement : 789 €.

Vie municipale

L'essentiel des délibérations des conseils municipaux des 16 juin, 30 juin et 9 septembre 2009

VIE MUNICIPALE

Urbanisme et travaux

Columbarium

La parcelle AB 97, d'une surface de 320 m², destinée à l'édification d'un columbarium, est cédée gratuitement à la commune par le CCAS.

Chantier de la mairie

Acceptation d'un avenant en plus-value de 1 133 € HT pour l'entreprise HERMIT'ALU, concernant la fourniture et la pose d'un pliage aluminium sur la façade est du bâtiment pour améliorer l'étanchéité.
Acceptation d'un avenant en moins-value de 1 831 € HT pour l'entreprise SOPEC, suite à la suppression de diverses prestations.

Vestiaires du terrain de sports

La remise en état du réseau d'eaux usées des vestiaires, d'un montant de 22 329,32 € est prise en charge par les assurances des entreprises, au titre de la garantie décennale.

Modification des PLU de Liffré et d'Ercé-près-Liffré

Le Conseil municipal donne un avis favorable aux modifications – sans incidence directe sur notre territoire – proposées par ces communes.

Intercommunalité

Modification des statuts de la communauté de communes du pays de Liffré

Compétence "environnement" : ajout du balisage des circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT d'intérêt communautaire.
Compétence "action sociale d'intérêt communautaire" : ajout d'actions d'animation dans le cadre du maintien des personnes à domicile.
Compétence "protection et mise en valeur de l'environnement" : ajout de la mise à disposition des communes membres de matériels de désherbage alternatif.

Désherbeur à eau chaude

Les modalités d'utilisation du désherbeur intercommunal font l'objet d'une convention entre les communes.

Syndicat départemental d'énergie

Dans le cadre de la rationalisation des périmètres des structures de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet a engagé la procédure de création d'un syndicat mixte qui aura comme vocation principale de fédérer l'ensemble des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité du département d'Ille-et-Vilaine au sein d'une entité unique : le syndicat départemental d'énergie (SDE).
A cet effet, le Syndicat Intercommunal d'électrification de Saint Aubin du Cormier, auquel participe La Bouëxière, adhère au SDE, puis se dissout.
La Bouëxière adhère aux compétences optionnelles du SDE, à savoir la maintenance et la cartographie ; l'approbation des statuts du SDE et l'adhésion complète de la commune se feront ultérieurement.

Convention avec le centre de remboursement CESU

Des familles ont souhaité utiliser des chèques CESU comme moyen de paiement des services périscolaires. La législation le permet uniquement pour le règlement de la garderie périscolaire. Un contrat sera passé avec le Centre de Remboursement du CESU pour l'acceptation des chèques CESU TSP à montant prédéfini pour la garderie périscolaire.

Vœu contre le projet de loi portant changement de statut de la Poste

Considérant que le projet de loi portant changement de statut de la Poste comporte de gros risques de dégradation du service public postal, notamment en milieu rural, ce qui serait très préjudiciable à l'ensemble de la population, et tout particulièrement pour les personnes âgées ou défavorisées, le conseil municipal de La Bouëxière formule le voeu que ce projet de loi soit abandonné.

RAPPEL

L'intégralité des délibérations et des comptes rendus est consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles et sur le site mairie-labouexiere.fr

Révision simplifiée et modification du PLU : mode d'emploi

Une modification et une révision simplifiée du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune s'avèrent nécessaires : le Préfet d'Ille-et-Vilaine impose depuis 2007 une mise en conformité des documents du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Rennes. Par ailleurs, l'équipe municipale souhaite modifier plusieurs zonages actuels et points du règlement d'urbanisme.

Transparence

Le Code de l'Urbanisme (art. L123-13) prévoit que la modification d'un PLU est utilisée si cette dernière ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), ne réduit pas les espaces boisés, agricoles en zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisances de qualité des sites des paysages ou des milieux naturels. Il est également interdit lors d'une modification de créer de graves risques de nuisances.

En ce qui concerne les révisions simplifiées, le code de l'urbanisme prévoit dans son art. L300-2 les formes de concertation obligatoire. Bien que, pour la procédure de modification, aucune concertation ne soit prévue par les textes, ni de délibération de lancement de cette procédure, la municipalité par volonté de transparence et d'information du public a décidé de faire connaître les travaux envisagés. Pour ce faire, l'équipe municipale souhaite utiliser pour la modification du PLU les obligations en matière de publicité et de concertation prévues pour la procédure de révision simplifiée.

Calendrier

Dans les prochains mois, une réunion publique de concertation sera organisée et ce, bien avant l'ouverture de l'enquête publique d'une durée de 30 jours durant laquelle vous aurez la possibilité de venir vous exprimer, soit en portant vos remarques sur le registre d'enquête, soit en rencontrant le commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairie. Les dates de l'enquête et les permanences du commissaire enquêteur vous seront largement communiquées par voie d'affichage et de presse.

Une réunion avec les personnes publiques associées (DDE, DDA, Chambre d'agriculture…) sera également organisée avant l'enquête publique.

A l'issue de cette concertation, de l'enquête publique et du rapport de commissaire enquêteur, le conseil municipal sera saisi pour examiner les éventuelles incidences sur le dossier et invité à approuver la modification et les révisions simplifiées du PLU.

Demande de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine

Conformément à la demande du syndicat mixte du SCOT, toutes les zones UH (habitat en hameaux) de la commune doivent être transformées en zones Nh afin de protéger les espaces agricoles. Cette modification de zonage a de lourdes conséquences sur les propriétés concernées puisque toute nouvelle construction sur les terrains non bâtis sera interdite. Seules les extensions et les rénovations des bâtiments existants seront autorisées.

Les représentants du syndicat mixte du SCOT souhaitent également que trois secteurs (La Malécotais, La Malnoé, la Haute Plardais) considérés comme Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique pour des raisons d'intérêt faunistique et floristique soient étendus. Dans ces secteurs les zones A (agricole) actuelles seront réduites et transformées en zones Np. Afin de délimiter précisément les contours de ces dernières, une visite sur le terrain sera organisée par la municipalité.

Procédure de modification du PLU

Plusieurs points des documents graphiques et du règlement du PLU seront modifiés :

• L'adaptation du zonage 1AUAb de la future ZA Bellevue

Pour réduire sa surface de 8 ha à 5 ha afin de se mettre en conformité avec les statuts de la Communauté de communes du Pays de Liffré qui prévoient que les ZA de plus de 5 ha sont gérées par l'intercommunalité. Pour ce faire, une partie des 8 ha prévus seront transférés sur les zones 2AUA et UEb attenantes.

• L'adaptation des zonages dans le secteur de Maisonneuve

Pour répondre à la forte demande d'habitat adapté pour personnes vieillissantes ou dépendantes et pour faciliter le maintien à domicile, il convient, dans le

secteur nord-est de la ZAC Maisonneuve d'adapter la légende concernant les orientations d'aménagement en créant un nouveau zonage permettant l'implantation d'équipements d'intérêt collectif de service intergénérationnel.
Il est également nécessaire d'adapter les orientations d'aménagements de la ZAC Maisonneuve en transformant un secteur prévu pour la création d'équipement en un secteur permettant l'implantation de logements individuels denses ou collectifs.

• Rectification d'une erreur dans le secteur de La Haye

Dans ce secteur, une contradiction est apparue entre le zonage inscrit au PLU, les documents graphiques du PADD et les orientations d'aménagement. Afin de ne pas porter atteinte à l'économie générale du PADD, il s'avère nécessaire de : transférer l'emplacement prévu pour la création d'un CLSH et d'une future école maternelle sur un site situé au nord de la salle polyvalente André Blot ; supprimer l'inscription prévue pour l'extension de la salle des fêtes au PADD ; remplacer le zonage initial du secteur de La Haye par un zonage permettant la construction de logements individuels diffus ou denses.

• Mise en cohérence du PLU avec l'objectif de maintien de l'activité agricole

Dans le secteur du Bouessay, faisant suite à la demande de la chambre d'agriculture, il convient de réduire le zonage 2AUE existant et de transférer les terrains concernés sur une zone Ab permettant l'activité agricole en interdisant toute construction.

• Emplacements réservés

L'emplacement réservé n°3 sur les documents graphiques du PLU sera supprimé. Divisant une propriété bâtie en deux, cet aménagement piétonnier n'était pas indispensable dans la mesure où il existe déjà sur cette même rue deux passages identiques. L'emplacement réservé n°1 situé en limite du cimetière sera supprimé car inscrit sur un terrain communal et transféré sur le terrain inscrit en zone Nc et réservé à la création du futur cimetière.

• Extension de la zone commerciale Place de l'Europe

Dans le PLU actuel, il existe en limite de la place de l'Europe un zonage spécifique à la création de commerces. Afin de s'adapter à la réalité foncière et commerciale actuelle, l'extension de ce zonage sera effectuée incluant une partie du parking.

• Modifications apportées au règlement du PLU

Lors des derniers mois, plusieurs demandes d'autorisation de construire ou de rénovation de bâtiments n'ont pas abouti du fait de petites erreurs sur le règlement d'urbanisme. Pour y remédier il est nécessaire de modifier celui-ci :

En zone UP il sera permis la construction d'équipements sociaux et/ou médicaux (point 5), d'équipements d'enseignement et/ou d'accueil des enfants (point 6)

En zones UC et UE, l'article 7 imposant des hauteurs de 3,50 m maxi au-delà de la bande de 20 m par rapport à la voie sera modifié afin de permettre la construction de bâtiment d'une hauteur supérieure.

En zones Nh, les articles 7 et 10 imposant des hauteurs de 3, 50 m maxi pour les annexes (garage) au point le plus haut sera modifié. Il est proposé des hauteurs de 3, 50 m maxi à l'égout du toit (gouttière). La surface de SHON possible pour les extensions est actuellement de 70 m² ; il est proposé de parler d'emprise au sol pour permettre aux petites habitations d'avoir une capacité d'extension supérieure. Enfin, pour permettre le changement de destination des bâtiments existants (ex : grange), l'article N2 sera modifié pour faire référence à l'inventaire du patrimoine architectural et pour modifier celui-ci si nécessaire.

En zones UEb et Nh, l'article 10 qui impose une hauteur de 6 m maxi à l'égout du toit ou à l'acrotère sera modifié pour porter cette hauteur maxi à 6, 50 m pour raisons techniques.

L'article Nh6 prévoyant des implantations de bâtiment à 5 m au moins de la limite des voies et emprises publiques, sera modifié afin de permettre la construction d'annexe (garage) à 2 m maxi.

Sur l'ensemble des zones du règlement, les distances entre les constructions et les limites séparatives des terrains doivent être au minimum de 3 m, il

sera précisé que cette distance pourra être de 2, 80 m en cas de rénovation d'un bâtiment existant par une isolation par l'extérieur.

Dans la ZAC de Maisonneuve, l'article UE10 dans le secteur UEa autorisant des constructions comportant un rez-de-chaussée, un étage et des combles pour une hauteur maximale de 7m à l'égout du toit ou à l'acrotère, sera modifié pour permettre des bâtiments ayant un rez-de-chaussée, deux étages et des combles pour une hauteur maxi de 9,50 m.

Les révisions simplifiées

Dans la ZAC des Rochers : Actuellement un projet de construction de collectifs par un groupement de bailleurs sociaux est bloqué (10 logements sociaux et 30 logements en accession libre). Afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général, il convient d'inverser les deux zonages UEa et Nl pour des surfaces équivalentes. En effet, les constructions étaient prévues à l'origine sur l'emplacement de l'ancienne carrière aujourd'hui remblayée. Ce point est susceptible d'évoluer dans les jours qui viennent.

En zone Nh (campagne), divers projets d'extension d'habitations ou de constructions d'annexes (garage) sont bloqués car il coexiste deux zonages différents Nh et A sur la même propriété. Sachant qu'il est impossible d'édifier une construction en zone A il est donc proposé de rectifier les zonages Nh et de faire correspondre ce zonage à la propriété foncière.

Le zonage Nd prévu pour l'aménagement d'une aire de co-compostage : ce projet étant refusé par la municipalité et une grande majorité de la population, il est proposé de transformer cette zone Nd en zone NL permettant l'implantation d'un parking et d'une aire de pique-nique avec cheminement doux (piétons) pour accès à la forêt de La Corbière. De ce fait, le point 7 du règlement sera supprimé.
Il sera précisé à l'article N2 du règlement que les aires de stationnement seront autorisées sous réserve qu'elles fassent l'objet d'une intégration paysagère et cela dans les secteurs Nb, Nc, Ne, Nh, Ns et Nl.

Les marges de recul, portées aux plans, et notamment le long des voies départementales, interdisent les constructions (annexe) et extensions des maisons existantes. La commune étant organisée en hameaux, un nombre important d'habitations se trouve touché par cette contrainte et de nombreux permis de construire ont dû être refusés pour ce motif. Il convient de remédier à cette interdiction en permettant dans ces marges de recul des extensions et la construction de bâtiments annexes sur les terrains bâtis sans se rapprocher de la voie.

Ces points restant techniques, nous vous invitons dès aujourd'hui à venir en mairie consulter les incidences de ces deux procédures sur vos propriétés, notamment en ce qui concerne la disparition du PLU des zonages UH et à vérifier pour les zonages Nh les possibilités d'extensions de vos bâtiments.

Légende

Zones Urbaines constructibles actuellement :
UC – Centre Bourg
UE – Extension du Bourg
UH – Hameaux (supprimée à la demande du SCoT et de M. le Préfet)
UA – Zone d'activités
UL – Zone de sports et de loisirs
UP – Zone d'équipements socio-médicaux et enseignement.

Zones à urbaniser (réseaux et voirie) avant d'être constructibles :

Extension urbaine à court terme :
1 AUC – Habitat (centralité)
1 AUE – Habitat (extension)
1 AUA – Zone d'activités

Extension urbaine à long terme :
2 AU – Habitat et activités

Zones Agricoles :
A – Zone agricole
Aa – Zone agricole non constructible

Zones Naturelles et Forestières :
Nb – Zone naturelle
Nc – Cimetière paysager
Nd – Co-compostage des déchets
Ne – Exploitations de carrières
Nh – Constructions isolées (rénovation et extension)
Np – Cours d'eau et zones humides
Ns – Station d'épuration

SHON – Surface hors œuvre nette

Vie municipale

Travaux

La commune est en chantier : c'est bon signe, cela signifie que "les choses bougent" et que les dossiers se concrétisent ! Côté campagne, les abribus ont été rénovés et sécurisés, et des routes ont été modernisées. Côté bourg, les gros travaux de la ZAC Maisonneuve et de réhabilitation du réseau d'assainissement se poursuivent à un bon rythme.

Quoi de neuf du côté des abribus ?

Pour répondre à l'engagement pris lors de la campagne électorale, un groupe d'élus travaille depuis plusieurs mois sur le réseau d'abribus des transports scolaires. Grâce à cette expertise et au plan d'action qui en a découlé, ce réseau a connu des changements : création d'un nouvel abribus au Drugeon, sécurisation de certains arrêts, pose de bancs… La sécurité et le confort de nos enfants est en jeu !

Déjà la rentrée ! Il faut se remettre au travail. Bonne nouvelle : nos enfants pourront avant même de commencer leur journée, se reposer grâce aux bancs installés dans chaque abribus de la commune (sauf centre). Les services techniques municipaux ont œuvré cet été pour améliorer la sécurité et l'aménagement des différents arrêts :

• Remise en état des abris bois (nettoyage, décapage, réparations).

• Après accord de la DDE d'Ille et Vilaine, des busages ont été effectués sur trois arrêts situés sur les routes départementales : Le Haut du taillis, la Ferranderie et le Drugeon. Ceci afin d'assurer un cheminement sécurisé sur le bas-côté de la route.

• Un nouvel abri a été installé au Drugeon, après négociation avec la DDE. Une convention de mise à disposition gratuite de terrain a été signée avec la propriétaire pour l'implantation de cet abri. La municipalité tient tout particulièrement à remercier celle-ci de sa compréhension. Cela permettra aux utilisateurs des lignes interurbaines et navettes scolaires d'attendre leur car à l'abri des intempéries.

Le Maire a également sollicité le service des Transports scolaires du Conseil général pour la création d'arrêts supplémentaires à Touche Ronde et sur le parking du cimetière afin d'alléger le nombre d'enfants prenant le car à la mairie.

• En ce qui concerne Touche Ronde, un avis négatif a été rendu et ce, malgré les arguments de sécurité mis en avant (traversée de la départementale Vitré/La Bouëxière pour les enfants du hameau de Touche Ronde). Les conditions de création n'étaient pas remplies selon le Conseil général : distance par rapport à l'arrêt existant (Ribertière), modification du circuit avec allongement du temps de transport, coût… L'équipe municipale n'abandonne pas ce dossier et relancera le Conseil général.

• Dans le centre de La Bouëxière, l'arrêt au niveau du parking du cimetière n'a pas été obtenu mais les travaux (assainissement) sur la rue Théophile Rémond et sur la rue Jean-Marie Pavy ont conduit à déplacer temporairement l'arrêt de la mairie vers la rue des Genêts ; un arrêt supplémentaire rue Jean-Marie Pavy a également été créé, ce qui ne manquera pas sans doute de satisfaire les usagers habitant à l'ouest du bourg. Quant à ceux qui habituellement prenaient le bus à la mairie, nous espérons qu'ils comprendront et excuseront ces désagréments temporaires qui dureront jusqu'à la fin des travaux de la mairie.

Enfin, le groupe de travail, à la disposition et à l'écoute de tous sur ce dossier des abribus et des arrêts, mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'éclairage sur les abribus. Vous serez informés de l'évolution de ce dossier.

Nous ne saurions que trop vous recommander la plus grande vigilance lorsque vous, ou vos enfants, vous rendez à un arrêt, notamment si vous devez traverser une voie de circulation : soyez visibles surtout en hiver.

Vie municipale

Travaux

Des travaux pour le sport

D'importants efforts financiers ont été consacrés cette année à la création, à la réfection et à l'aménagement des équipements sportifs de la commune :

- Réfections du stabilisé et du boulodrome (réalisées cet été).
- Création d'une salle de convivialité et aménagement de placards de rangement dans la salle de sport (en cours).
- Achat d'un abri pour les VTT (en cours).
- Travaux dans les vestiaires du football pour régler la malfaçon des canalisations des eaux usées.

ZAC Maisonneuve

Les travaux de première phase, facilités par la clémence du temps, se poursuivent au futur lotissement de Maisonneuve. L'empierrement des voies principales est aujourd'hui terminé et les entreprises ont débuté la pose des réseaux d'eaux pluviales et usées.
A ce jour, 36 lots ont été réservés par de futurs résidents, il reste de ce fait environ 20 lots disponibles. **Vous pouvez contacter la mairie afin d'obtenir des renseignements.**

Columbarium

Un columbarium est en cours de réalisation dans le cimetière. Composé d'un jardin du souvenir, d'une table de cérémonie, d'un pupitre d'inscription, et de douze emplacements pour urnes, ce columbarium répond à la demande de nombreux Bouëxiérais. Les travaux devraient être achevés pour la Toussaint.

Voirie communale

Le programme de modernisation 2009 de la voirie communale est terminé et le revêtement de l'ensemble des voies nouvellement enrobées donne satisfaction aux riverains et utilisateurs de ces routes. Une opération de réfection ponctuelle des routes, par gravillonnage, a débuté la dernière semaine de septembre.

Assainissement

Les travaux de rénovation des canalisations d'assainissement se poursuivent dans le bourg. Ces importantes interventions sur le réseau sont nécessaires du fait de la dégradation des tuyaux existants qui provoquait des entrées d'eaux pluviales en forte quantité dans la station d'épuration.

Social

Chèque sport-culture : la clef d'accès aux loisirs

Lors de sa première séance de travail en juin, la commission Affaires sociales a émis le souhait de favoriser l'accès financier à la culture et aux loisirs pour tous.

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) a budgété 20 000 € pour l'année comptable 2009. Ainsi, pour la première fois cette année, des coupons culture-sport ont fait leur apparition sous condition de ressources :

- un chèque par enfant ayant droit à l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS),
- un chèque par membre d'une famille dont le(s) parent(s) perçoivent le RMI, le RSA, l'API (Allocation parent isolé) ou l'ASS.
- un chèque par personne percevant le minimum vieillesse.

A ce jour, plus de 150 chèques ont été distribués… et pour ceux qui ne les ont pas encore retirés, il n'est pas trop tard. Munissez-vous des attestations ARS, RMI, API, ASS ou avis d'imposition en fonction de votre situation et adressez-vous à l'accueil de la mairie.

Histoire de cyclomoteur

En 2002, la commune de La Bouëxière s'est équipée d'un cyclomoteur pour faciliter les déplacements des personnes en démarche d'insertion professionnelle. Ce véhicule va rejoindre le parc de motocycles de la Communauté de communes du pays de Liffré.
Jusqu'alors, Monsieur Ménager s'est chargé, gracieusement, de la prise en main, du stockage et de la maintenance du véhicule, ce qui a permis le bon fonctionnement de ce service.
En conséquence, le CCAS tient à remercier :

MODERN'GARAGE
Gaël MENAGER - Agent Peugeot
32, rue de la Forêt - 35340 LA BOUEXIERE
Tél 02.99.62.63.12 - Fax 02.99.62.69.02
e-mail : modern-garagegm@wanadoo.fr

Deux défibrillateurs à disposition de la population

En septembre 2009, la municipalité a fait l'acquisition de deux défibrillateurs qui ont été posés à deux endroits stratégiques de la commune.

En France, le taux de survie après un arrêt cardiaque est de 2 à 4 % et chaque année, 40 000 à 60 000 personnes en décèdent. Dans les pays où le défibrillateur est mis à disposition du grand public, ce taux est de 30 %. Aussi, les élus ont souhaité acheter deux défibrillateurs : l'un est placé sur la porte de l'issue de secours de la bibliothèque donnant sur la rue Jean-Marie Pavy et l'autre sera placé sur le bâtiment de la caserne des pompiers.
Les deux défibrillateurs sont signalés par un panneau DAE (Défibrillateur Automatisé Externe). Le schéma suivant retrace les étapes importantes de l'intervention auprès d'une personne en détresse. Les règles communes à tous les types d'accidents restent valables, à savoir :

- éviter le risque d'un autre accident en signalant le lieu de l'accident (triangle, lampes) et en protégeant la victime d'autres risques éventuels (voiture, risque de chute…) ;
- il est important de donner l'alerte en appelant le 15 (Samu). Un médecin pourra alors vous guider dans les priorités des actes à effectuer en attendant l'arrivée des secours.

Comment fonctionnent les défibrillateurs ?

Leur utilisation est simplifiée par le guidage vocal et visuel sur l'appareil.

Mise en route de l'appareil

↓

Pose des électrodes à usage unique

↓

Analyse automatique de l'activité cardiaque permettant de déceler une fibrillation auriculaire ou une tachycardie ventriculaire, qui sont les causes les plus fréquentes de l'arrêt cardiaque.

↓

SI CHOC NECESSAIRE

↓

Délivrance du choc électrique dont la puissance s'adapte automatiquement aux caractéristiques physiques de chaque personne.

↓

RCR (Réanimation Cardio-Respiratoire) selon le protocole AHA 2005 (American Heart Association)
5 fois de suite : 30 compressions thoraciques + 2 respirations artificielles.

↓

Mémorisation automatique des 40 premières minutes de l'ECG, ainsi que de tous les évènements et les décisions concernant l'intervention, et possibilité de les transférer sur un ordinateur.

Vie municipale

Scolarité/jeunesse

A vos marques !

Des tracés ainsi que des marelles ont été peints cet été, pendant les vacances scolaires, selon le modèle établi par les enseignantes de l'école maternelle. Depuis la rentrée, les élèves investissent ces "marques" avec joie en inventant de nouveaux jeux et en diversifiant leurs parcours en vélo grâce aux différents circuits proposés.

Tous à table avec les enfants

En accord avec les ASEM, la municipalité a mis en place pour le premier service un nouveau fonctionnement au restaurant municipal

Depuis la rentrée scolaire, les ASEM (Agents spécialisés des écoles maternelles) déjeunent à table avec les élèves. Ce nouveau service est très apprécié tant des élèves, des ASEM que du personnel de restauration. Il permet d'être plus à l'écoute des élèves, de connaître leurs goûts, de les guider dans leurs apprentissages gustatifs et aussi, de prendre les repas dans le calme.
En effet, les personnels municipaux constatent moins de bruit et de pleurs et donc, moins d'excitation. Ce qui offre un climat de sérénité et de convivialité lors de ce temps de pause et récupération.

Bienvenue à l'école aux nouveaux enseignants !

La commune accueille cette année de nouveaux enseignants ainsi que 3 nouvelles directrices. Un accueil leur a été réservé, pour faire connaissance, le lundi 7 septembre à la salle de la Corbière. Madame Gnuva, nommée à la direction de l'école élémentaire publique "Charles Tillon" accueille, avec les enseignants, 203 élèves, répartis en 8 classes.
Il y a 4 classes pour 127 élèves inscrits à l'école maternelle publique "Charles Tillon", dirigée par Mme André.
L'école privée "Saint-Joseph" est composée de 6 classes (170 élèves) : 4 classes pour l'élémentaire et 2 classes en maternelle, Madame Livier-Mabille en assure la direction.

ALSH Scolarité jeunes

Les grandes inventions se sont invitées cet été à l'Accueil de Loisirs de La Bouëxière pour vingt jours de fonctionnement en juillet et treize en août.

Ainsi les 3/5 ans, encadrés le plus souvent par Claire, Emilie. R et Sandra sont devenus "Les p'tits trouvetout" et ont abordé de façon ludique les inventions sur la thématique des quatre éléments. Ce groupe, composé en moyenne de 23 enfants en juillet et 18 en août, a pu également pratiquer l'équitation à Châteaubourg, visiter le monde magique du poète ferrailleur à Lizio, voir de belles voitures au manoir de l'automobile à Lohéac, découvrir les senteurs du jardin de Brocéliande à Bréal s/Montfort ou encore participer à un cours de danse avec l'association Danse Attitude de notre commune.

Le groupe des "Saistout" (6/8ans – 32 enfants en moyenne pour juillet) ont approché le thème avec le comique professeur "Cherchetout", incarné par Lydie.R, secondée par Solène, Pauline et Gwladys.

Enfin, les "Zinzinventeurs" (9 / 11 ans, 13 en moyenne pour juillet et 28 en août avec les 6/8 ans) avec Lydie G et Emilie G., ont partagé leur découverte avec les résidents de la maison de retraite, créé de drôles de voitures, exploré la forêt de Liffré en vélo etc... Par ailleurs, ces deux derniers groupes (comme les plus petits) se sont émerveillés devant les sculptures du poète ferrailleur et, pour les plus grands d'entre eux, observé des objets du début du XXe siècle (entre autres...) à l'écomusée de Lizio. Ils ont, pareillement, été à Lohéac et à Bréal s/Montfort.

Mais les moments forts de notre accueil de loisirs restent encore : les mini camps de trois jours et deux nuits à Mézières s/Couesnon où 29 enfants ont pu bénéficier d'activités encadrées par des professionnels comme l'escalade, le kayak et le tir à l'arc ; 25 autres ont fait de l'escalade et de la course d'orientation. Sans oublier le spectacle présenté fin juillet devant les familles à la salle André Blot et la randonnée pédestre avec l'association de La Bouëxière (que nous remercions au passage) fin août.
A noter que, pour encadrer tout ce petit monde selon les activités proposées et les effectifs du jour, vous auriez pu rencontrer en plus : Chloé, Flora, Lénaïc, Ludovic, Nolwenn, Séverine et Tristan sous la direction d'Elizabeth ou de Lydie R.

Nouveau logo,

La communication d'une commune est essentielle. L'équipe municipale a fait le choix d'informer les Bouëxiérais d'une manière claire et transparente : le Contact et le Flash (rubrique La Municipalité en direct) le prouvent régulièrement. La création du nouveau site internet va dans le même sens avec, en plus, le souci du service public grâce à la consultation en ligne des informations et au téléchargement de documents.

Mardi 15 septembre : le site de la commune change de peau et s'affiche, toujours à la même adresse, sous une nouvelle présentation plus aérée, plus lisible et plus intuitive dans sa navigation. Pourquoi un nouveau site ? Parce que la technologie utilisée jusqu'alors ne permettait pas une lecture évidente pour les utilisateurs et la saisie de données s'avérait difficile pour le personnel administratif. Il a donc fallu utiliser une nouvelle technologie et repenser complètement l'arborescence du site.

nouveau site internet

Travail collectif municipal et extra-municipal

La création du nouveau site internet a donné lieu à nombre de réunions. La dynamique commission municipale Communication a réfléchi à un nouveau plan du site, puis la commission extra-municipale concernée s'est réunie à trois reprises pour suivre toutes les étapes du cheminement : réflexion pour établir un cahier des charges (mars 2009), étude des différentes propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offre (juin) et découverte en avant-première du nouveau site (septembre). Une dernière réunion aura lieu avant la fin de l'année pour faire un bilan des premières semaines d'utilisation.

Création du site : mode d'emploi

Le nouveau site de la commune a donc été réalisé en moins de trois mois, depuis les résultats de l'appel d'offre jusqu'à sa mise en ligne définitive mi-septembre. Un véritable challenge ! C'est la société de Vern sur Seiche MBA Multimédia qui a conçu l'habillage graphique et le logiciel (CMS privé) permettant de faire fonctionner le site. Les élus, quant à eux, ont rédigé les textes, pris les photos, intégré et mis en page l'intégralité des contenus. Ce fut un énorme travail collectif qui a permis des économies substantielles sur l'ensemble de la prestation : en tout et pour tout, la création du site internet et la refonte du logo auront coûté 5000 euros TTC.

Que trouve-t-on sur le site ?

Le nouveau site de La Bouëxière a été créé à destination de deux publics :

• Les Bouëxiérais : le site leur offre des informations pratiques sur le fonctionnement des différents services municipaux (restaurant municipal, ALSH, CCAS…), sur différentes structures (écoles, intercommunalité, PAE…), l'actualité municipale ("Projets", vies économique, associative et culturelle…) et au-delà ("Agenda", "A la Une"), les associations, les entreprises et commerçants (annuaires).

• Les non-Bouëxiérais : le site a pour objectif de promouvoir la commune auprès des touristes (pages randonnée et patrimoine) et des futurs habitants ("Projets", ZAC Maisonneuve) et entrepreneurs (pages économiques).

Ce site a donc une triple vocation : rendre service aux Bouëxiérais grâce aux informations en ligne, permettre des économies de papier grâce aux Contact, Flash et comptes rendus de conseils municipaux téléchargeables et offrir une carte de visite moderne et attractive aux futurs résidents de la commune.

Comme tous les sites internet, le site de La Bouëxière est un outil vivant qui peut évoluer, notamment grâce aux remarques de ses utilisateurs. **Si vous souhaitez de nouvelles informations, si vous remarquez un numéro de téléphone ou autres erronés ou manquants, n'hésitez pas à remplir le formulaire de contact sur la page d'accueil et nous essaierons d'y répondre dans la mesure du possible.** En attendant, nous vous souhaitons un bon surf sur votre nouveau site !

Un logo plus moderne

La Bouëxière

Le logo de la commune a évolué dans le cadre de la prestation contractée avec l'entreprise qui a créé le site internet. L'ancien logo correspondait à une reproduction d'un tableau original, réalisé et commandé dans les années 80. Son caractère pictural ne permettait pas un rendu optimal à la photocopie, notamment en noir et blanc. Les lignes de ce dessin ont donc été étirées et stylisées. Les changements sont intervenus au niveau graphique uniquement ; le symbolisme et l'identité de notre commune ont été préservés : dans le nouveau logo, on reconnaît toujours l'importance de l'environnement (les arbres des forêts, l'étang et le ruisseau) et de l'agriculture (les champs).

Pour des raisons financières, le nouveau logo ne viendra que progressivement remplacer l'ancien, notamment au niveau des affichages extérieurs.

Vie municipale

Culture

Calendrier

Du 1er au 31 octobre
Exposition
"Les Bouëxiérais ont du talent"
Bibliothèque
Gratuit

14 octobre
Grand Soufflet
Bonovo
Salle André Blot
20 h 30 - Tarif B
Réservation site
FNAC et vente de
billets sur place

31 octobre
Spectacle
enfants
"Des rêves plein les mirettes"
Salle de la Corbière
18 h - Gratuit avec inscription
à la bibliothèque

6 novembre
Sensations scènes
Bonobo – Lyd's
Salle André Blot
20 h 30 - Tarif C réduit
Entrée sur présentation du pass
(voir ci-contre)

7 novembre
"Vie de jardin"
Centre Maisonneuve
De 14 h à 18 h - Gratuit

13 et 21 novembre
Théâtre "Passage à l'acte"
Salle André Blot - 20 h

19 décembre
Lecture – théâtre Jorn Riel
Salle André Blot
20 h 30 - Tarif B
Réservation site FNAC
et vente de billets sur place

VIE MUNICIPALE

Saison culturelle 2009-2010

Septembre : rentrée scolaire. Octobre : rentrée culturelle. La saison 2009-2010 s'ouvre également à La Bouëxière avec des spectacles pour tous les goûts et toutes les générations.

Cette nouvelle saison se veut variée pour que chaque spectateur puisse trouver un spectacle à son goût et découvrir de nouvelles expressions : chansons françaises, jazz, danse et musiques africaines, lecture-théâtre sont proposés salle André Blot et en dehors de ses murs (église Saint Martin, bar du centre bourg, chez l'habitant).

Des rendez-vous fidèles…

La programmation reste fidèle au Grand Soufflet avec un concert de la formation espagnole Bonovo, et réitère la soirée à destination des jeunes, organisée en partenariat avec L'Escapade (Point jeunes) ; cette année, ce sont les "mammifères à sang chaud" du groupe Bonobo qui constituent la tête d'affiche de cette manifestation désormais intitulée "Sensations scène". Les Bouëxiérais ont pu découvrir les Bonobo lors de la fête de la musique. Pour la petite histoire, ce groupe a débuté dans un garage du lotissement Saint-Martin à La Bouëxière. En novembre, ils joueront exclusivement pour les jeunes de 14-17 ans ; l'entrée à cette soirée se fait sous autorisation parentale (formulaire à remplir ci-dessous et à apporter dûment rempli à l'entrée ; formulaire également disponible à l'accueil de la mairie et à L'Escapade).

… des nouveautés

Cette saison culturelle a également donné lieu à de nouvelles collaborations. En premier lieu, la municipalité soutient la création d'un festival de musiques irlandaises et bretonnes à l'occasion de la Saint Patrick en mars 2010 : l'association Bouëzazik, à l'origine, de ce festival, y présentera notamment le pianiste Didier Squiban. Autre partenariat : La Bouëxière accueillera en mai 2010 des spectacles du festival Vagabondages & Cie organisé par la MJC de Servon sur Vilaine. Un groupe de travail, au sein de la commission Culture, lancera un appel aux Bouëxiérais. L'objectif : que des volontaires souhaitant recevoir chez eux (salle à manger, garage, jardin…) concert, lecture, pièce de théâtre ou spectacle pour enfants participent au festival Vagabondages. Cet appel se fera dans les semaines qui viennent par le biais du Flash.

Partenariat avec Liffré

La municipalité perpétue également le partenariat engagé avec la ville de Liffré : un échange de communication sur les spectacles respectifs des deux communes, à destination des adultes, a été mis en place. C'est ainsi que vous pu découvrir en septembre la saison bouëxiéraise dans le programme liffréen, et que les spectacles de Liffré seront annoncés sur le panneau d'affichage de La Bouëxière.

Erratum
Deux erreurs se sont glissées dans le programme culturel :
- Grand Soufflet - Bonovo : Tarif B (et non pas tarif C).
- Concert Adèle : vendredi 15 janvier (et non pas 16 janvier).

Nous nous excusons pour ces modifications de dernière minute.

Vie municipale

Culture

Bibliothèque

Les Bouëxiérais ont du talent

Du 1er au 31 octobre, une exposition a lieu dans l'espace de la bibliothèque municipale : une douzaine de Bouëxiérais y présentent leurs talents de photographe, peintre, sculpteur, écrivain et poète.

Il aura fallu quelques mois pour que cette exposition voit le jour. Après un appel aux artistes dans différents Flash, des réunions de préparation et une intense collaboration entre Pascale Girardet, responsable de la bibliothèque, et Dominique Pingot-Texier, animatrice de la cybercommune, le projet devient réalité au plus grand plaisir des exposants ("C'est une joie de pouvoir montrer mon travail, c'est un aboutissment.") et du public qui découvre les talents cachés d'un voisin, d'une connaissance ("C'est vous qui faites ça, chapeau !").

L'exposition se clôturera samedi 31 octobre avec le spectacle pour enfants d'une autre artiste bouëxiéraise, Marie-Claire Royer.
Inscription au concert et renseignements à la bibliothèque.

Artistes exposés : Nicolas Boussin, Dorothée Cornuau, Vincent Cosson, Sandrine Espinosa, Morgan Etes, Muriel Jourde, Carine Jousse, Maurice Labasle, Nicole et Patrick Lescuyer, Roger Massin, Michel Prudo, François Sourd, Gilles Yves.

Partie à détacher

Bonobo – Lyd's : "Sensations scène"

Vendredi 6 novembre 2009, 20 h 30, salle polyvalente André Blot. Tarif : 2, 50 euros.
Pass valable pour une personne âgée de 14 à 17 ans, à garder et à remettre au guichet avant le spectacle.

Nom : .....
Prénom : .....
Numéro de téléphone des parents :. .....

Accord parental :
"Moi, soussigné(e) .....,
autorise ma fille/mon fils .....à participer à la soirée "Sensations scène".

Signature :

Informations : Mairie de La Bouëxière : 02 99 62 62 95/ L'Escapade – Point Jeunes : 02 99 04 41 44

Vie municipale

Evénements

"Vie de jardin"

Un "vie de jardin" aura lieu samedi 7 novembre, de 14h à 18h dans la cour de la Maisonneuve et salle de la Corbière. Les particuliers pourront y échanger plantes, boutures, arbustes, graines, accessoires de jardinage (pots) et des astuces.
Au programme également : animations pour les enfants et stands d'associations.

Les personnes qui souhaitent troquer sont invitées à s'inscrire au secrétariat de la mairie avant le 30 octobre. Tous les jardiniers en herbe ou confirmés sont les bienvenus, y compris ceux qui n'ont pas de plantes à échanger.
Les prix du concours des maisons fleuries seront décernés à cette occasion.

Magie du cinéma

300 personnes sont venues assister à la séance en plein air organisée samedi 4 juillet par la municipalité. Dans le bourg, pique-niqueurs avec panier-repas, piétons avec pliants, transats et couvertures ont convergé à la tombée de la nuit vers la pelouse Maisonneuve. Attention moteur : le ronron du projecteur, le rai de lumière qui attire les papillons de nuit, les images grand format sur l'écran gonflable, cônes et chouchous à l'entracte… le charme du cinéma a opéré pour les petits et les grands. Rendez-vous l'année prochaine !

Succès de la fête de l'intercommunalité

La première Fête de l'intercommunalité a eu lieu dans notre commune dimanche 13 septembre. 2000 personnes en provenance des cinq communes du territoire intercommunal sont venus participer aux différentes animations mettant en valeur les talents et les compétences des acteurs de la Communauté de communes: randonnées pédestres et cyclistes, stands d'artistes, prestations d'associations locales, tir du canon républicain, dégustation du Sevailles – le pain réalisé par cinq boulangers. La journée a été une véritable réussite.

Événements

14 juillet : reconnaissance nationale

Véritable succès de la fête du 14 juillet à La Bouëxière… et reconnaissance nationale ! A plusieurs reprises, un reportage relatant l'ensemble de la fête dans notre commune a fait la une des éditions nationales de la chaîne télé France 3. Il faut dire qu'il y avait de quoi : défilé de la fanfare et des majorettes de Martigné Ferchaud, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal jusqu'au petit matin. De quoi voler la vedette aux grandes villes !
La municipalité tient à remercier les artificiers bénévoles qui ont en charge toute la préparation et le tir du feu : MM. Duchamp, Ory, Jacob et Boullé.

Forum des associations

Le forum s'est déroulé samedi 5 septembre dans la salle de sports. 40 associations représentant tous les domaines d'activités ont tenu leur stand pour répondre aux demandes du public. Les sapeurs pompiers de La Bouëxière ont profité de la journée pour présenter des manœuvres.
Les élus étaient également présents sur un stand mairie : les personnes intéressées pouvaient notamment y retirer leur chèque sport-culture. Les deux défibrillateurs acquis par la mairie y étaient également présentés (voir page social).

Cher(e) lecteur(trice), vous avez la parole...

Nous vous invitons à nous faire part de vos réflexions sur la vie communale, que ce soit sous forme de questions, de remarques ou de suggestions. Dans un des bulletins suivants, vous pourrez y lire une réponse formulée par vos élus.

Mode d'emploi : inscrivez vos questions, remarques, suggestions sur papier libre, mentionnez vos noms prénoms et adresse et déposez-le à l'accueil de la mairie ou dans la boîte à lettres.

***Remarques :* il ne sera pas répondu :**
- **à tout sujet ayant un caractère personnel ou polémique**
- **à tout courrier non signé (cependant il ne sera pas mentionné le nom de l'auteur de la question dans la réponse).**

Expression

La lettre de l'opposition

Bonjour à toutes et à tous ! Vous trouverez ci-après nos remarques, nos actions ,nos suggestions.

Budget communal : flambée des impôts locaux !

En lisant vos feuilles d'impôts locaux, vous aurez la désagréable surprise de voir une forte hausse des quatre taxes communales (Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle).
Cette augmentation est très malvenue en période de crise. Chacun jugera !

Aménagement des abords de la mairie : une action payante !

Dans le projet d'aménagement des abords de la mairie il avait été envisagé la suppression du double garage du presbytère.
S'agissant d'un projet il était de bon aloi, avant toute décision, de trouver un compromis qui puisse satisfaire le premier intéressé à savoir le prêtre de notre commune.
Or, lors du conseil municipal du 19 mai, nous avons appris que le garage serait détruit d'ici la fin de l'année.
Nous sommes intervenus par écrit en date du 5 juin demandant de revoir cette position ou de trouver un local de substitution.
Finalement, une solution a été trouvée en accord avec la paroisse : un garage sur deux sera maintenu.

Atelier relais : comment attirer de nouvelles entreprises ?

Le but d'un atelier- relais est de renforcer les chances de succès et de développement d'une collectivité locale au titre de l'accueil d'entreprises en élargissant les possibilités de l'offre locale : terrains nus, terrains équipés, bâtiments anciens vacants,...
Un local se libérant dans la zone artisanale nous avons voté favorablement à son acquisition.
Nous nous interrogeons sur les initiatives prises par la commune pour occuper ce local.

Insertion : solidarité

les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires en matière d'emploi pour les plus démunis. Ceci est d'autant plus vrai en cette période de crise, et particulièrement pour les jeunes, qui sont les plus exposés.
De nombreuses mesures incitent les mairies à embaucher et à former des jeunes, des bénéficiaires de minima sociaux, des personnes en difficulté vis à vis de l'emploi. *Nous attendons de notre municipalité qu'elle concrétise cet effort.*

Agir ensemble pour l'avenir :
Alain Cazenave ; Marie-France Jouault : Guy Sauton ; Germaine Lebon ; Jean-François Bagot.
Contact : 02 99 04 49 21.

La solidarité et la concertation au cœur de notre action

La Majorité a souhaité dans cette période de crise agir pour aider chacun d'entre vous.
Les contraintes budgétaires sont importantes (2,7 millions d'euros d'investissement pour la mairie à payer par l'impôt malgré les 300 000 euros d'économie). Dans ces conditions nous avons souhaité soutenir les familles, les enfants ainsi que les aînés de la commune par la mise en place d'action forte de solidarité

• **Un plébiscite pour les chèques sport-culture :** ce sont déjà 150 Bouëxièraises et Bouëxièrais qui ont bénéficié de cette action originale. D'autres communes nous ont contactés et vont aussi suivre notre exemple !

• **La solidarité avec les personnes en recherche d'emploi :** les plus jeunes sont actuellement dans de réelles difficultés pour trouver leur premier emploi. C'est pourquoi la municipalité a décidé de les soutenir en prenant des stagiaires dans différents services. Par ailleurs d'autres recrutements vont se faire prochainement dans le cadre des emplois aidés. Des contacts ont été pris avec le Point Accueil Emploi de La Bouëxière.

• **La concertation au cœur de notre action :** les aménagements extérieurs de la mairie ont été proposés par l'ancienne majorité sans concertation. Nous avons pris de nombreux contacts avec le diocèse, le recteur et la paroisse. De nombreuses propositions ont été faites : maison avec garage, garage délocalisé. C'est avec toutes les parties qu'un accord a été trouvé à la satisfaction de tous.
L'équipe est à votre service et à votre écoute.

"Le style, les éléments, renseignements, descriptions de faits ou assertions figurant dans ce droit d'expression sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité du directeur de publication ou de la commune qui sont tenus par la loi à le publier".

Vie des entreprises

Le centre-bourg de La Bouëxière change d'apparence : deux nouvelles vitrines font désormais partie du paysage avec Le Bistrot de Didier's et Lecoq boutique. Un nouvel électricien et une artiste plasticienne se sont également installés, élargissant l'offre de services sur notre commune.

L'Orée des Bois devient le Bistrot de Didier's

Le Bistrot de Didier's qui a ouvert ses portes en août rue Théophile Rémond, est le prolongement d'une longue amitié entre Didier Mordelle et Didier Blanchard. Ces deux homonymes se sont rencontrés il y a deux ans et ont monté ensemble la Sarl Didier's Traiteur, basée à Saint-Grégoire. En mai 2008, Didier Blanchard décède et c'est son fils, Kévin, qui reprend l'affaire aux cotés de M. Mordelle. A deux, ils rachètent L'Orée des Bois et fondent le restaurant de Didier's Traiteur, soit le "Bistrot de Didier's".

A ce jour, le changement de propriétaires n'est pas visible de la rue (la nouvelle vitrine du restaurant est en cours). Par contre, côté cuisine, la carte a changé. Didier Mordelle, cuisinier, propose une cuisine à la fois traditionnelle (blanquette et tête de veau, poulet à la crème…) et contemporaine avec des mélanges sucré-salé par exemple. Un menu du jour est présenté chaque midi, et tous les jeudis midi, un plat à thème (paëlla, choucroute, couscous…). Le Bistrot de Didier's propose également des plats à emporter, des menus clé en main et à la carte, comme des assiettes "terre-mer", des noix de Saint-Jacques cuites au jus de passion, des foies gras maison accompagnés de glaces audacieuses… Ces repas ou buffets cocktails s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises.

Aux beaux jours, le Bistrot de Didier's ouvrira sa terrasse à l'arrière du restaurant : un petit coin pour déguster un saucisson lyonnais, une bonne assiette de fromages fermiers, arrosés d'un vin en provenance directe de propriétaire-récoltant déniché par Kévin.

Contact : Le Bistrot de Didier's, 21 rue Théophile Rémond, 35340 La Bouëxière
Tel : 02 99 62 63 84 ; Fax : 02 99 62 63 90

Lecoq boutique : nouvelle enseigne

La famille Bourdon a cessé son activité. Le magasin 7, rue Théophile Rémond est désormais repris par l'enseigne Lecoq boutique. Séverine et Philippe Lecoq résidant à La Bouëxière depuis 8 ans et accompagnés de Danielle Hervé, fidèle vendeuse depuis 41 ans, sont très heureux de vous accueillir dans un nouveau décor qu'ils ont souhaité convivial et paisible.

Vous y retrouverez le syle de vêtements que vous aimez, dans toutes les tailles, avec les marques que vous connaissez déjà et celles que vous allez découvrir et qui sauront vous séduire par leur confort, leur esthétique et leur qualité. A très bientôt dans leur magasin.

Lecoq boutique, Prêt-à-porter Homme Femme, 7 rue Théophile Rémond, 35340 La Bouëxière
Tel.: 02 99 04 42 47

Vie des entreprises

Art Bord et Sens : ateliers créatifs, conseils déco et vente de créations

Au premier abord, le nom de cette nouvelle société installée sur notre commune depuis avril 2009, peut paraître énigmatique. Mais en y réfléchissant bien, tout le projet de Morgan Etes, sa créatrice, réside dans cette appellation : la dimension artistique, la référence à la nature et une palette d'activités.

Hébergé chez Elan créateur (coopérative d'entreprises), Art Bord et Sens joue sur plusieurs tableaux en proposant aux particuliers et aux entreprises : des ateliers pour apprendre à dessiner ou à peindre, pour réaliser des toiles décoratives, des bijoux, des paravents ; des conseils pour la décoration intérieure (dessins, fresques murales) ; la vente de créations originales (bijoux, peintures, mobiles) ; des animations maquillages festifs. "Je souhaite faire partager ma passion pour la peinture, le dessin et les loisirs créatifs", explique Morgan Etes qui anime tous les jeudis après-midis et deux samedis par mois, des animations de home déco à Saint-Grégoire.

L'artiste plasticienne est déjà connue des Bouëxiérais : elle a exposé ses créations au Village des artisans de la braderie 2009 et à la Fête de l'intercommunalité en septembre. Certaines de ses œuvres sont également présentées à la bibliothèque dans le cadre de l'exposition "Les Bouëxiérais ont du talent". Soyez curieux, allez les découvrir, vous y rencontrerez Art Bord et Sens !

Contact : Art Bord et Sens, La Bonnerie,
35340 La Bouëxière
Tél : 06 09 70 10 20
E-mail : artbordetsens@gmail.com
Site internet : http://artbordetsens.steffix.fr

Dan'Elec

Un nouvel électricien vient de s'installer à son compte dans notre commune : il s'agit de Lionel Danel, alias Dan'Elec. Son premier virage professionnel, Lionel Danel, l'a opéré il y a 7 ans en prenant la décision de se reconvertir : alors cuisinier, il suit une formation pour devenir électricien. Il en profite également pour venir s'installer avec sa famille à La Bouëxière. Fort de son nouveau métier, il exerce dans différentes sociétés jusqu'à faire le choix de travailler à son propre compte. C'est son second tournant professionnel : "Cela faisait longtemps que l'idée me trottait dans la tête. J'ai sauté le pas, et depuis septembre, je suis mon propre patron."

Dan'Elec, est ainsi né : achat d'un camion, création d'un logo… l'entreprise est facilement reconnaissable avec son abeille jaune qui resplendit telle une ampoule. Lionel Danel répond à toutes demandes de dépannage, d'installations neuves ou de rénovation avec une spécialité : la VDI, Voie Donnée Images, c'est-à-dire toute l'informatique de la maison individuelle. Dans quelques mois, il interviendra également sur la petite domotique (centralisation de volets roulants, automatisme portail…). Son secteur d'intervention est assez large : "Je me déplace jusque dans les bassins rennais et vitréen."

Son maître mot ? La proximité : "Je veux être proche de la clientèle." Un objectif qui ne peut satisfaire… que la clientèle !

Contact : Dan'Elec
14 rue 8 Mai 1945,
35340 La Bouëxière
Tel : 02 99 04 41 56 ;
Fax : 02 99 04 41 81

Vie des écoles

Ecole Charles Tillon

Rentrée à l'école maternelle Charles Tillon…

Le 3 septembre, 118 élèves ont fait leur rentrée dans les quatre classes de l'école maternelle. Les effectifs de chaque classe sont assez chargés, ce qui a contraint l'école à limiter l'accueil des enfants nés en 2007 en toute petite section.
L'équipe enseignante reste relativement stable, avec cependant l'arrivée de Mme André en charge de la direction qui s'occupe de la classe de Moyenne et Grande section avec M. Otosaka (présent le lundi). On notera aussi l'arrivée d'une nouvelle enseignante, Mme Manceau qui enseigne à mi-temps avec Mme Silvant dans la deuxième classe de Moyenne et Grande section. Mme Battais se charge de la classe de Petite section et Mme Gaumerais s'occupe de la classe de Petite et Moyenne section.

Les ASEM apportent leur aide aux enseignantes et veillent au bien-être des enfants qu'elles accompagnent également à la cantine. L'équipe des Asem est constituée de Mmes Espinosa, Guédeu, Pautrel et Amiard.
Une AVS et une EVS assistent deux élèves en situation de handicap dans leur scolarité : Mme Clément et Mme Rouault.
L'ensemble du personnel et des enseignants de l'école maternelle Charles Tillon souhaite une bonne rentrée 2009 à tous les enfants et à leurs parents !

Info école élémentaire Charles Tillon
La directrice, Madame Gnuva, est actuellement en congé maternité. Elle est remplacée par Mme Limantour.

…et à l'école Saint-Joseph

L'école Saint Joseph a fait une rentrée sous le signe du changement :

- Changement de direction avec l'arrivée de Madame Livier-Mabille, nouvellement nommée dans cette fonction.
- Changement de l'équipe des enseignants : trois nouvelles personnes arrivent en primaire.

L'école est composée de six classes et accueille 166 élèves : deux classes de maternelles sont assurées par Marielle Betton et Agnès Fazilleau assistées par trois personnels ASEM : Laura Delabrousse, Typhaine Marteau et Solène André ; quatre classes de primaires assurées par Christèle Blanchard, Agnès Livier-Mabille (avec Sylvie Orrière le lundi pendant sa journée de décharge), Nicole Delépine et Gildas Rocher.
Nos locaux nous permettent d'assurer l'enseignement de l'anglais en décloisonnement pour certaines classes (deux enseignants sont habilités). **Nos projets** de début d'année :

- COMENIUS : une ouverture sur l'Europe avec un projet qui rassemble quatre pays européens (France, Angleterre, Turquie et Italie). Cette année, nous prévoyons un déplacement en Angleterre pour une classe de l'école. L'alimentation est un des points important de ce projet, ce qui va nous permettre d'organiser diverses activités avec les enfants autour de ce thème : début octobre, un diététicien va venir à l'école informer les enfants sur le bien fondé d'avoir une alimentation équilibrée et nous comptons mettre en pratique ce que nous aurons appris en proposant aux enfants de réaliser un goûter pour toute l'école.
- Le développement durable : toute cette année, des actions vont être proposées pour que les enfants parviennent à appliquer les règles dévolues au développement durable.

Nous voudrions aussi proposer aux élèves un travail autour des arts au XXème siècle. Nous essayons aujourd'hui de voir comment financer ce projet.

Une garderie est assurée le matin (de 7 h 30 à 8 h 30) ainsi que le soir (de 16 h 45 à 19 h). Deux services sont proposés à la cantine : pour la maternelle de 11 h 45 à 12 h 30 et pour l'élémentaire de 12 h 30 à 13 h15.
Jours et horaires des cours :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 45 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Contact : Ecole Saint Joseph,
Allée Henri Queffelec, 35340 La Bouëxière
Tel/fax : 02 99 62 63 09
Mail :
eco35.st-joseph.la-bouexiere@eco.ecbretagne.org
Site internet : stjo35.free.fr

Vie des associations

Des nouvelles de la halte-garderie Doudou et Compagnie

Stand à la braderie

Pour la première fois cette année, la halte-garderie "Doudou & Cie" a tenu un stand associatif à la braderie, dimanche 19 juillet. Grâce à la participation active de quelques parents, nous avons pu proposer à la vente des articles de puériculture, des jouets, peluches, vêtements d'enfants, des bijoux artisanaux et bien sûr des gâteaux faits maison qui ont remporté un franc succès. Des mamans membres du bureau et une éducatrice ont participé à la tenue de ce stand avec enthousiasme, et la journée s'est déroulée de manière très agréable. L'intégralité des bénéfices de ces ventes servira à financer des activités pour les enfants de la halte, telles que des spectacles, sorties, jeux... Pour une première, le bilan est tout à fait positif, en ce qui concerne l'ambiance aussi bien que la recette ! A renouveler l'an prochain, afin que peu à peu le stand "Doudou & Cie" devienne l'un des incontournables de la braderie !

Fêtons la musique !

Afin de célébrer la fête de la musique, la halte-garderie parentale a organisé un goûter chantant le vendredi 26 juin. Une occasion de se retrouver, enfants et parents, autour de gâteaux et de jus de fruit, dans une ambiance conviviale et détendue. L'idée était de saluer l'arrivée de l'été, la fin de l'année scolaire et de souhaiter bon vent aux "grands" quittant la halte pour entrer à l'école.

Exposition Ulysse 89

Le week-end des 19 au 21 juin, s'est tenue l'exposition des travaux annuels de peinture et arts plastiques de l'association Ulysse 89. C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli un public de près de 350 visiteurs, dont environ 120 élèves des niveaux CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire Charles Tillon le vendredi après-midi.

L'atelier adultes a présenté ses peintures à l'huile sur les thèmes de la mer, le paysage, les fleurs, la couleur orange… ainsi que quelques tableaux réalisés à base de collage de serviettes en papier fabriqués lors d'ateliers occasionnels que nous commençons à mettre en place, environ un samedi matin par trimestre. Le prochain atelier, consacré à l'Inde (couleurs rose, fushia…) sera programmé au 4e trimestre.

L'atelier jeunes a présenté des œuvres variées de belle qualité. On a pu noter une belle progression dans les travaux des élèves au cours de l'année. L'animatrice de cet atelier exposait également une œuvre mosaïque évoquant Rennes qui a reçu le 1er prix du concours 2008 des Longs Prés à Rennes.

Notre invitée d'honneur était cette année "La Bande dessinée" de l'atelier "Les coinceurs de bulles" de Noyal sur Vilaine. La fabrication d'un CD a beaucoup intéressé les visiteurs, notamment les scolaires, public spontané et très perspicace.

Pour tout renseignement :
Nicole Lescuyer, tél. 02 99 62 64 36

De gauche à droite ; Noëlla Coelho, François Auberger, Sylvie Sauvaget, Betty Godet, Véronique Ledouble.

Vie des associations

Section Judo : nouveau bureau

Le nouveau bureau de la section Judo de l'Espérance de La Bouëxière a été élu lors d'une assemblée extraordinaire du 13 juin 2009. Les postes à combler étaient : le poste de secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier adjoint.

Cette élection a été suivie du Gala de Judo, avec démonstration des bases acquises lors de la saison, et la traditionnelle remise des diplômes. Tout s'est terminé par un pot de l'amitié et dégustations de cakes salés préparés par des parents de judokas.

Encore bravo à nos sportifs qui ont représenté le club au niveau départemental et régional.

Le club de Judo organisera une compétition départementale benjamin en avril 2010 au Dojo de La Bouëxière.

Nouvelle discipline : Le Taïso

Gym japonaise, renforcement musculaire, assouplissement : cette année s'ouvre un cours de Taïso le mercredi soir de 20 h à 21 h, vous pouvez contacter la section Judo au 06 30 73 53 59 ou 06 64 19 20 97.

Le nouveau bureau s'établit comme suit : Sylvie Sauvaget, présidente ; Alain Troussier, vice président ; François Auberger, secrétaire ; Betty Godet, secrétaire adjointe ; Noëlla Coelho, trésorière ; Véronique Ledouble, trésorière adjoint.

L'Escapade : Souvenirs de vacances

Chaque année, les jeunes de l'Escapade partent en camp. La destination du mois de juillet était Saint-Jean-de-Monts.

Election du bureau de l'ADMR du Pays de Liffré

Suite à son assemblée générale du 5 juin dernier, le conseil d'administration a procédé à l'élection de son bureau:

- Mme Le Bon Germaine, Présidente
- M. Havard Pierrick, Vice Président
- M. Cazenave Alain, Secrétaire
- Mme Lebreton Catherine, Trésorière

Le bureau a également travaillé sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le rapport d'orientation de la dernière assemblée générale : la démarche qualité, le recrutement du personnel, les animations pour les personnes âgées…

L'ADMR du Pays de Liffré propose aide et soutien aux familles, aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap, par divers services tels que l'entretien du logement, la préparation des repas, l'accompagnement aux courses, aux activités, aux sorties, la garde d'enfants, l'aide au lever, au coucher, à la toilette, le portage de repas, du petit bricolage et jardinage…

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

ADMR du Pays de Liffré
5 rue Saint Martin - 35340 La Bouëxière
Tél. 02 99 62 64 30
mail : labouexiere.asso@admr35.org

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30. En dehors de ces horaires, laisser votre message sur le répondeur.